



COMITE DIRECTEUR

14/08 au 18/08/2025

Procès-Verbal N°1 – Vote électronique / Saison 2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET

VOTANTS : Pierre BOURDET, Béatrice LATAPIE-BOULOC, Annie CLUZEL, Alexandre COUDERC, Frédérique DAURES, Lilian GRIALOU, Sarah LAGRIFFOUL, Patrick MARITAN, Grégory PASSENEAU, Damien PRADALIER, Patrick SALOMON, Stéphane MARRE, Jean-Luc MARTIN, Vincent REGIS, Bernard BORG, Stéphanie VIARGUES-BRAVO, Camille BOUTONNET, Clarisse FERRER, Audrey VALAYER, Claude ROUX

ABSENTS EXCUSES : Marc GUITARD, Jean-Marc ANSELM

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les décisions du Comité de Direction ou du Bureau du District, en application de l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Un vote « électronique » a été organisé du jeudi 14 aout 17h au lundi 18 aout minuit pour demander l'avis des membres du Comité Directeur concernant :

- La création d'une ENTENTE :

Cette entente est demandée par les clubs de :

- E.V.M.P.E. (Villecomtal / Mouret / Pruines / Entraygues)**
Numéro d'affiliation 544936
- E.C.G.E. (Campuac / Golin hac / Espeyrac)**
Numéro d'affiliation 552544

Ces clubs inscrivent 3 équipes dans l'entente avec la dénomination suivante comme suit :

- Union des 3 vallées 1 en D2 entente portée par le club EVMPE
- Union des 3 vallées 2 en D4 entente portée par le club EVMPE
- Union des 3 vallées 3 en D5 entente portée par le club ECGE

L'ensemble des conventions ont bien été réalisées et envoyées dans les délais auprès du District Aveyron Football qui a émis un avis favorable.

Il est donc demandé aux membres du comité directeur de se prononcer par vote électronique avec 3 réponses possibles :

- Avis favorable
- Abstention
- Avis défavorable

Le vote est clôturée le lundi 18 aout à minuit

L'entente telle que présentée dans ce PV, est validée à l'unanimité des membres votants

La Secrétaire Générale



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président



Pierre BOURDET